

Délibération n° 21	Conseil Municipal du 17 novembre 2016
Service des Sports : Adhésion 2016 (2 ^{ème} semestre) au pôle métropolitain Côte d'Opale« Réseau Plaisance Côte d'Opale »	
Rapporteur : Mr Frédéric CADET	
Synthèse de la délibération :	Adhésion au pôle métropolitain Côte d'Opale-« Réseau Plaisance Côte d'Opale » pour le 2 ^{ème} semestre de l'année 2016 en attendant la création d'une association regroupant les ports de la côte d'Opale.

Le port de plaisance d'Étaples adhère depuis 1999 au réseau des ports de la Côte d'Opale avec les ports de Boulogne/mer, Calais, Gravelines et Dunkerque. Cette mise en réseau permet de mutualiser les actions de promotion et d'amélioration des services pour augmenter les retombées économiques.

Le Comité Syndical du Pôle Métropolitain Côte d'Opale a réaffirmé sa volonté et celle des cinq ports en délibérant le 17 mars 2016 pour continuer le fonctionnement du réseau en matière de tourisme, d'environnement et de nautisme.

Suite à la réalisation des assises du « Nautisme et de la plaisance », le pôle Métropolitain a manifesté de nouveau le souhait de prolonger l'action du réseau plaisance sur le second semestre 2016 dans l'attente de la création d'une Union Régionale des Ports de Plaisance en 2017, rôle assumé à ce jour par le « réseau plaisance » au sein de PMCO.

A ce titre, il est proposé de verser la somme de trois mille euros au Pôle Métropolitain Côte d'Opale correspondant à l'adhésion pour le second semestre.

Il est proposé à l'Assemblée :

- D'approuver les dispositions qui précèdent,
- D'imputer la dépense de trois mille euros au budget annexe du port de plaisance

La délibération est adoptée par **33 voix pour**.